

Ordonnance de prévention



VOUS ÊTES... ASSISTANT DENTAIRE

PRINCIPAUX RISQUES

- **RISQUES INFECTIEUX** : infections virales et bactériennes liées au contact avec les liquides biologiques (sang, salive, crachats, etc.).
- **POSTURES PÉNIBLES ET GESTES RÉPÉTITIFS** : douleurs du cou, du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des mains : risques de troubles musculo-squelettiques. Station debout prolongée : jambes lourdes, varices.
- **PRODUITS CHIMIQUES (désinfectants, détergents, produits de stérilisation, produits de soins, vapeurs de mercure lors du nettoyage du récupérateur d'amalgames)** : rhinites, asthmes allergiques, irritations cutanées et respiratoires. Atteintes neurologique et rénale si exposition au mercure.
- **RAYONNEMENTS IONISANTS** : risque de développement de cancers (thyroïde, os, sang).
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL** : accident (piqûre, coupure, projection oculaire) avec exposition au sang ou autres liquides biologiques (AES), chute (de plain-pied, glissade), choc, brûlure.
- **CONSTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES (multiplicité des tâches, interruptions fréquentes, urgences, grande amplitude horaire, agressivité des patients)** : fatigue, stress, perturbation de la vie familiale et sociale.

QUELQUES CONSEILS

PRÉVEZ LES RISQUES INFECTIEUX

- › Privilégiez l'utilisation de matériel à usage unique.
- › Utilisez des conteneurs spécifiques type DASRI pour les déchets contaminés et ayez-les à portée de main.
- › Appliquez les procédures et consignes relatives au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces.
- › Lavez-vous et désinfectez-vous les mains entre chaque patient et à chaque fois que nécessaire.
- › Prenez connaissance de la conduite à tenir en cas d'exposition au sang ou autres liquides biologiques et appliquez-la en cas de blessure.
- › Portez des gants (nitrile de préférence), des lunettes de protection, un masque et une tenue de travail. Changez-en aussi souvent que nécessaire.
- › Soyez à jour de vos vaccinations obligatoires. Renseignez-vous auprès de votre médecin du travail.
- › Pour le personnel féminin : informez votre médecin du travail et votre employeur dès le début de la grossesse (avant la fin du 1^{er} trimestre).

ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- › Alternez les tâches. Asseyez-vous lors des soins au fauteuil lorsque cela est possible.
- › Rapprochez-vous au maximum de la zone de travail, de manière à garder les coudes au plus près du corps.
- › Pour les tâches administratives, aménagez votre poste de façon ergonomique.

PROTÉGEZ-VOUS DES PRODUITS CHIMIQUES

- › Prenez connaissance des pictogrammes et des informations figurant sur les emballages des produits.
- › Respectez les protocoles d'utilisation établis.
- › En cas de transvasement, utilisez des contenants adaptés et ré-étiquetés. Portez des lunettes.
- › Portez des gants en nitrile.

PROTÉGEZ-VOUS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

- › Déclenchez les radiographies depuis l'extérieur de la salle ou à l'abri d'une structure protectrice.
- › Portez un dosimètre au niveau de la poitrine et rangez-le dans un endroit non exposé.
- › Pour le personnel féminin : informez votre médecin du travail et votre employeur dès le début de la grossesse (avant la fin du 1^{er} trimestre).

L'exposition aux rayonnements ionisants est contre indiquée aux salariés de moins de 18 ans, aux femmes enceintes ou allaitantes.

PRÉVEZ LES ACCIDENTS

- › Maintenez les locaux propres et rangés.
- › Portez les équipements de protection individuelle fournis par votre employeur (chaussures fermées à l'avant avec semelle antidérapante, gants, masques). Privilégiez des chaussures à bon maintien du pied.
- ☉ **Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.**

EN SAVOIR +

www.ast67.org

› **Fiches conseils express AST67 :**

- › 'Accident d'exposition au sang'
- › 'Grossesse, fertilité et travail'
- › 'Femmes enceintes et en projet de grossesse'
- › 'Vaccinations'
- › 'Travail sur écran'
- › **Lavage des mains : affiche 'Hygiène des mains simple et efficace', INPES**

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

www.ast67.org • 3 rue de Sarrelouis - 67080 Strasbourg • prevention@ast67.org

• tél. 03 88 32 18 67 • mai 2017 © tous droits réservés